Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20181114-del6-141118-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/11/2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 6	Conseil municipal du Mercredi 14 novembre 2018
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 8.4 – Aménagement du territoire

Le Mercredi dix-sept Novembre deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 07/11/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 2 (Mr DACHICOURT Joël et Mr HAGNERE Jean-Paul)

Nombre de votants : 31

Affiché le 16/11/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Sébastien BAILLET,Monsieur Bagdad GHEZAL Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Lucien BONNVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bagdag GHEZAL et Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 2 (Monsieur Joël DACHICOURT et Monsieur Jean-Paul HAGNERE)

Votants : 31.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Convention pré-opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nord – Pas de Calais et la commune d'Etaples-sur-Mer relative à l'opération « Etaples-sur-Mer – Hyper-centre » - Participation de la commune aux frais de l'étude de capacité

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Il est proposé à l'assemblée d'approuver la participation à hauteur de 50% des frais de l'étude de capacité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°30 du 11 avril 2018 approuvant la sollicitation de l'Établissement Public Foncier en amont du projet afin d'en vérifier l'opportunité, sa faisabilité et ainsi sécuriser sa mise en œuvre, et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pré-opérationnelle relative à l'opération « Etaples-sur-Mer – Hyper-centre » qui était jointe en annexe,

Considérant l'article 5 de ladite convention qui stipule qu'il convient d'étudier la faisabilité de l'opération au regard des contraintes du site, des coûts d'acquisition et de déconstruction, de préciser les limites d'intervention et le montage opérationnel avec la commune,

Considérant l'article 2 de ladite convention qui précise que l'étude de capacité sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF et financée à hauteur de 50% par l'EPF, le reste restant à charge de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la prise en charge de la facture relative à l'étude de capacité, à hauteur de 50%, soit pour un montant de 10 125 € HT. Cette étude a été confiée par l'EPF au cabinet d'audit et de conseil Sémaphore Expertise sis à Paris.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 16 novembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

VILLE D'ÉTAPLES (Pas-de-Calais)

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.